



## **COMMUNIQUÉ A LA POPULATION ET AUX ENTREPRISES**

### **Coronavirus : La Commune d'Ayent prend des mesures pour soutenir l'économie locale et la population**

Les entreprises, les commerces et les ménages sont durement affectés par la crise du coronavirus. Le Conseil municipal a décidé de les soutenir dans cette période difficile. Des premières mesures ont été adoptées aujourd'hui. D'autres sont à l'étude.

Son action s'inscrit en complément de celles de la Confédération et du Canton.

Le premier paquet adopté par le Conseil municipal se décline comme suit :

- **Liquidités et report d'échéances**

- Gel de l'envoi des rappels et des commandements de payer pour les personnes physiques et morales;
- Gel de l'envoi des bordereaux d'impôts pour les personnes morales et physiques;
- Gel de la facturation des taxes (eaux, égouts, déchets, taxe de promotion touristique);
- Paiement dans les meilleurs délais des factures des fournisseurs, afin d'assurer des liquidités aux entreprises.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au 31 mai 2020.

Au-delà de ces premières mesures, la Commune va analyser de quelle manière, à court et moyen terme, elle peut soutenir les entreprises et commerces touchés par cette situation inédite.

Ayent, le 23 mars 2020

Commune d'Ayent